

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente unité centrale à Grand Périgueux Autonomie (GPA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a dans son stock une unité centrale dont elle n'a pas l'utilité.

Considérant que le Grand Périgueux a dû mettre à disposition ce matériel à Grand Périgueux Autonomie (GPA) afin de maintenir une continuité de service.

Considérant que le montant de l'utilité centrale est estimé à 150€ TTC.

Le Président,

DECIDE

- de vendre à GPA une unité centrale pour un montant de 150€ TTC.

Fait à Périgueux, le 14 OCT. 2025

Affichée le 15 OCT. 2025

Le Président
Jacques AUZOU